

Jeudi 8 décembre 2016

Le Département récompense les diplômés confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance

La cérémonie de félicitations aux jeunes diplômés accueillis à l'Aide Sociale à l'Enfance a réuni mercredi 7 décembre 2016 à l'Assemblée départementale, l'ensemble des mineurs sous la responsabilité du Département, jeunes majeurs et boursiers ayant validé un diplôme au cours de l'année scolaire 2015-2016.

François Durovray, Président du Conseil départemental de l'Essonne et Caroline Varin, conseillère départementale déléguée à la protection de l'enfance ont remis des chèques-cadeaux à 210 jeunes diplômés, dont 40 mineurs non accompagnés (MNA).

« Le Département de l'Essonne consacre chaque année près de 166 M€ à la politique départementale de l'enfance et des familles. Même si cela apparaît dans nos budgets dans la colonne frais de fonctionnement, ce n'est pourtant pas le cas. Quand on dépense de l'argent pour les jeunes, ce n'est pas du fonctionnement, c'est de l'investissement. De l'investissement pour l'avenir. Je renouvelle à ces jeunes diplômés mes plus sincères félicitations. Bonne continuation à eux ! » conclut François Durovray

L'aide sociale à l'enfance est, depuis les lois de décentralisation de 1983, un service du Département, placé sous l'autorité du Président du Conseil départemental et dont la mission essentielle est de venir en aide aux enfants et à leur famille par des actions de prévention individuelle ou collective, de protection et de lutte contre la maltraitance.